

## Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 31 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le 31 janvier à 17 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes «Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 24 janvier 2017

### Présents :

Mesdames PRAULT, PROT, MECHE, DANVY, SCHNEIDER, Messieurs ROCHET, LOUPIAS, MARIN, CAMUS, DAUBORD, BOSCARINO, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE, VALET et RENARD

### Absents excusés:

Madame BERTHON a donné pouvoir à Madame PROT

Monsieur BURDIN a donné pouvoir à Madame DANVY

Madame BIDAULT a donné pouvoir à Madame SCHNEIDER

Monsieur BARRE, représenté par son suppléant, Monsieur ROCHET

Monsieur BORGEAIS, représenté par son suppléant Monsieur RENARD

Monsieur JUBERT

Assistaient également : Mesdames NOGRETTE, PAULMIER et MELIN, Messieurs COULON et ROCAMORA, membres suppléants,

Mesdames Christelle CHAMBARD, Secrétaire Générale et Catherine BOISBOURDIN, responsable du service finances.

### **SCoT**

#### **Présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs (le DOO) par le syndicat mixte du SCoT Brenne-Marche**

Madame Gombert Présidente du Syndicat Mixte du SCoT rappelle que le PADD (*Projet d'Aménagement de Développement Durable*) a été validé. Il convient désormais de valider le DOO (*Document d'Orientations et d'Objectifs*), dernière phase du Schéma de Cohérence Territoriale. Le DOO permet de déterminer les orientations générales de l'organisation de l'espace ; il a un caractère plus prescriptif que le PADD. Madame Gombert invite les élus à se rapprocher de Caroline Martenot s'ils ont d'autres remarques à formuler. Elle précise que c'est un bon travail. Elle informe les élus qu'en mars, une réunion aura lieu avec les personnes associées.

Monsieur CAMUS remercie les représentants de Cœur de Brenne de leur investissement en participant à toutes les réunions de travail.

Le Président donne lecture du compte rendu de la dernière session du Conseil Communautaire en date du 26 décembre 2016 ; le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Il propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- DETR 2017

- Loi NOTRe – Compétence tourisme : Entente Intercommunale

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la proposition du Président.

## **Contrat de ruralité 2017-2020**

### **N°01/01-2017 - Contrat de ruralité**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Cœur de Brenne a la possibilité d'élaborer un contrat de ruralité.

Ce contrat représente une opportunité d'accompagnement de la mise en œuvre d'un projet de territoire. Il doit permettre de coordonner l'ensemble des moyens techniques, humains et financiers pour développer de nouveaux projets autour de 6 volets : accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs-centres, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique et cohésion sociale.

Les communes seront co-signataires du contrat qui couvrira la période 2017-2020. C'est pourquoi il convient d'y inscrire également les projets communaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, souhaite que la Communauté de Communes Cœur de Brenne pose sa candidature pour la mise en œuvre d'un contrat de ruralité.

## **Débat d'orientations budgétaires 2017**

### **N°01/02-2017 – Débat d'orientations budgétaires 2017**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'en vertu des articles L 2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Monsieur le Président fait part des orientations budgétaires retenues par le Bureau suite au travail des commissions, pour l'année 2017. Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2017. (Voir document en annexe)

Départ de Monsieur Sébastien Lalange qui est remplacé par son suppléant Monsieur Bruno COULON.

## **Finances**

### **N°01/03-2017 - Taxe de séjour 2017**

Monsieur le Président informe qu'il convient de délibérer avant le 1<sup>er</sup> février 2017 afin de fixer les modalités de calcul de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il propose de rester sur le montant appliqué en 2016 en prenant en compte la remise exceptionnelle votée le 26 décembre 2016.

Il rappelle que la taxe de séjour est perçue sur l'ensemble du territoire auprès des personnes hébergées à titre onéreux (articles L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

La taxe de séjour est perçue **au forfait** par toutes les natures d'hébergements à titre onéreux proposées :

- Hôtels de tourisme
- Résidences de tourisme
- Locations saisonnières
- Chambres d'hôtes
- Autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents

La taxe de séjour est perçue **au réel** pour les natures d'hébergement à titre onéreux suivantes :

- Village de vacances
- Gîtes de groupe
- Terrains de camping et de caravanage
- Aires d'accueil des camping-cars

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement des offices de tourisme conformément à l'article L.2233-27 du Code général des collectivités locales (CGCT).

Le nouveau dispositif de la taxe de séjour sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Au réel**, son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondante à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Les logeurs, propriétaires ou autres intermédiaires qui ont perçu la taxe de séjour au réel doivent produire une déclaration indiquant le montant total de la taxe perçue ainsi que leur registre du logeur et reverser le produit de la taxe auprès de la Communauté de Communes Cœur de Brenne.

Un titre de recette sera établi par la collectivité au 15 janvier de l'année N+1 pour la taxe perçue pour l'année précédente

**Au forfait**, le montant de la taxe due par l'établissement est perçu sur la base de la capacité d'accueil et selon la période d'ouverture retenue soit, du 13 juin au 31 août représentant 80 jours. En outre, un seul abattement de 50% sera appliqué.

Les hébergeurs dont les établissements sont au régime du forfait doivent s'acquitter de la taxe après réception du titre de recettes.

Le barème des tarifs de la taxe de séjour communautaire est proposé de la manière suivante :

<b>Catégories d'hébergements</b>	<b>Tarifs</b>
<b>Application au forfait :</b>	
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0,65 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0,65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0,60 €
Hôtels et résidences de tourisme en attente de classement ou sans classement, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,60 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,60 €
Emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures	0,60 €
<b>Application au réel</b>	
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1,2,3 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €
Gîtes de groupe et village vacances	0,60 €

Ceci exposé, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le barème des tarifs de la taxe de séjour communautaire à compter au 1<sup>er</sup> janvier 2017, tel que proposé ci-dessus et confirme l'ensemble des modalités d'application. L'application de la présente délibération est effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Monsieur le Président est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Départ des Mesdames PAULMIER et NOGRETTE, membres suppléants

#### **N°01/04-2017 - Tarif 2017 repas à domicile**

Monsieur le Président de la Commission « Services à la personne » présente la proposition de la commission approuvée par le Bureau, concernant les prix des repas à domicile pour l'année 2017 qui propose de ne pas les modifier. Ainsi, le prix du repas resterait à 8.70 € par plateau et la facturation des contenants cassés resterait fixée comme suit :

- Plateau repas isotherme :	95 €
- Assiettes Arcoroc :	6 €
- Couvercle :	17 €
- Saladier Frigoverre :	2,50 €
- Fermeture poignée inox :	35 €
- La mallette complète :	160 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions du Président et décide d'appliquer les tarifs tels que proposés ci-dessus à compter du 1er janvier 2017.

## **Loi NOTRe – Future compétence GEMAPI**

### **N°01/05-2017 - Etude GEMAPI – Bassin versant de l'Indre.**

Monsieur le Président donne lecture du courrier du Président de la Communauté de Communes Val de l'Indre - Brenne reçu le 18 janvier 2017 qui propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la demande de financement d'une étude de préfiguration d'un syndicat unique à l'échelle du bassin versant de l'Indre pour porter la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018. Le conventionnement est proposé aux 9 EPCI concernés par le bassin versant de l'Indre. Ce point a reçu un accord de principe des autres collectivités. Un projet de convention de participation au projet a été joint au courrier. Le Président propose d'accepter la participation de la Communauté de Communes Cœur de Brenne à cette étude dont le coût serait au maximum de 250 € et de signer la convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions du Président et l'autorise à signer ladite convention.

## **Affaires économiques**

### **N°01-06-2017 - Projet de création d'un multiservices à Paulnay : résultat de la consultation pour les études préalables et les missions SPS et de contrôle technique.**

Monsieur le Président de la CAO informe le conseil que dans le cadre du projet de création d'un commerce multiservices à Paulnay, une consultation a été lancée sous forme de marché à procédure adaptée conformément aux dispositions du décret 2016-360 du 25 mars 2016 pour désigner des prestataires chargés des diagnostics amiante et plomb avant travaux, ainsi que des missions de contrôle technique et de Sécurité Protection de la Santé. Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur les sites Internet de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » et du département de l'Indre « Indre.fr », le 13 janvier 2017. La date limite de réception des offres était fixée au lundi 30 janvier 2017 à 12 heures. La commission d'Appel d'offres s'est réunie le mardi 31 janvier 2017 à la Communauté de la Communes Cœur de Brenne. Suite à l'analyse des offres, elle a décidé d'attribuer le marché comme suit :

#### Lot 1 - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

QUALICONSULT immobilier de TOURS (37000) pour un montant de 350,00 € HT soit 420,00 € TTC

#### Lot 2 - Repérage de plomb avant travaux

QUALICONSULT immobilier de TOURS (37000) pour un montant de 250,00 € HT soit 300,00 € TTC

#### Lot 3 - Mission de coordination SPS

SOCOTEC de CHATEAUROUX (36000) :

Phase conception : 500,00 € HT, Phase réalisation : 1 230,00 € HT , soit un montant total de 1 730,00 € HT ou 2 076,00 € TTC

#### Lot 4 - Contrôle technique

SOCOTEC de CHATEAUROUX (36000) :

Phase conception : 500,00 € HT, Phase réalisation : 1 460,00 € HT, soit un montant total de 1 960,00 € HT, ou 2 352,00 € TTC.

Le montant total du marché s'élève à 4 290,00 € HT soit 5 148,00 € TTC

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président de la CAO, et autorise le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

## **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux**

### **N°01-07 et 07-bis -2017 – Demandes DETR 2017**

Monsieur le Président rappelle qu'il conviendra de déposer les demandes de subventions au titre de la DETR avant le 15 mars 2017. Aussi il propose de déposer une demande en priorité 1 pour le financement au taux maximum du projet

de création d'un commerce multiservices à Paulnay. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et l'autorise à déposer auprès des services de l'Etat, une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en priorité 1, au taux maximum pour cette opération. Il propose également de déposer en priorité 2 une demande pour le financement d'un camion équipé d'une benne de collecte des ordures ménagères, sous réserve que cet investissement soit éligible à la DETR et pour le matériel informatique dans les écoles.

## **Loi NOTRe – Compétence tourisme**

### **N°01-08-2017 – Compétence tourisme : Entente Intercommunale**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence promotion touristique revient aux communautés de communes. Il précise que suite à l'étude qui a été réalisée sur l'ensemble du territoire du Parc afin d'optimiser cette compétence, une solution d'organisation à l'échelle du PNR a été retenue. La création d'une entente avec les communautés de communes voisines et le Parc Naturel Régional de la Brenne est proposée conformément aux dispositions des articles L5221-1 et L5221-2 du CCGT.

Il propose de valider cette proposition et de nommer 3 membres chargés de représenter la Communauté de Communes Cœur de Brenne au sein de cette entente.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la constitution d'une entente entre la communauté de communes « Cœur de Brenne », les communautés de communes voisines et le Parc Naturel Régional de la Brenne afin d'assurer la promotion touristique sur le territoire ainsi défini.

Il désigne Messieurs Jean-Louis CAMUS, Sébastien LALANGE et Madame Martine PRAULT pour représenter la Communauté de Communes au sein de cette entente. Monsieur BOSCARINO est désigné comme membre suppléant.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous les documents afférents à cette entente.

Madame PRAULT confirme qu'elle est effectivement intéressée pour représenter la Communauté de Communes, mais elle souhaite avoir plus d'informations sur le fonctionnement de l'entente et notamment sur la masse de travail que cette fonction va représenter. Jean-Louis CAMUS précise que cela va dépendre des choix et des orientations que les élus donneront à cette entente.

## **Demande de Dotation au titre de la réserve parlementaire**

### **N°01-09-2017 - Projet de création d'un multiservices à Paulnay : demande de dotation au titre de la réserve parlementaire**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de création d'un commerce multiservices à Paulnay. Compte tenu du coût prévisionnel des travaux, il propose de solliciter auprès du Député Jean-Paul CHANTEGUET, une subvention au taux maximum, au titre de la réserve parlementaire.

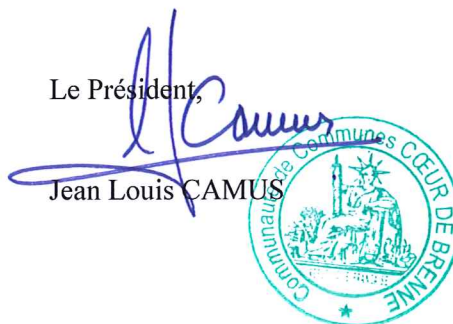
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et l'autorise à déposer auprès du Député Jean-Paul CHANTEGUET, une demande de financement au titre de la Réserve Parlementaire pour cet important projet, structurant pour notre territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à ST MICHEL EN BRENNE, le 7 février 2017

Le Président,

Jean Louis CAMUS



## Débat d'orientations budgétaires 2017

Le DOB est un préalable au vote du budget qui aura lieu le mardi 28 mars 2017.

Pour notre collectivité il n'est pas obligatoire car nous n'avons pas de communes de + de 3 500 habitants mais j'ai toujours tenu à ce temps d'échange depuis la création de la CdC pour que nos orientations soient bien un choix collectif.

Le budget pour 2017 devra prendre en compte comme les années précédentes, le contexte national de fragilité de la dépense publique.

### **BILAN 2016 :**

2016 restera l'année de concrétisation d'un projet tout à fait symbolique pour notre communauté : la délocalisation de notre MSAP avec surtout la création d'un espace coworking et de télétravail. Cet ensemble de services regroupés que nous avons baptisé BRENNE BOX est le premier espace rural de co-working-télé travail de notre Région Centre Val de Loire. Notre Brenne Box permet ainsi d'offrir une nouvelle étape d'équipement, indispensable au développement économique et structurel de notre ruralité.

Nous pouvons nous réjouir de la bonne dynamique autour de la Brenne Box. Actuellement 4 /5 télétravailleurs utilisent ce lieu. Un problème de locaux risque à terme de se poser.

Je vous invite vivement à visualiser les 2 reportages consacrés à la Brenne Box : FR3 et BIP TV.

2016 a vu également la réalisation des travaux de la place de Mézières qui vient compléter l'aménagement de la Brenne BOX et de la construction du marché couvert assuré je le redis par la commune.

⇒ Concernant le bilan financier de l'année 2016 : Nous sommes dans les enveloppes. Il n'y a pas eu de mauvaises surprises.

⇒ Je vous rappelle que le budget de la CdC se décompose en 3 budgets :

- Le budget affaires économiques et le budget logements qui sont nos 2 budgets annexes

- Et le budget principal sur lequel on retrouve l'ensemble des services à la population :

- petite enfance,
- écoles, garderies et centre de loisirs,
- ados,
- culture,
- Relais de Services Publics,
- service de portage de raps à domicile,
- ordures ménagères et déchetterie

→ **rappeler le budget voté en mars 2016** : notre masse budgétaire représente :

en Fonctionnement :	3 540 807.26 €
en Investissement :	<u>2 314 049.02 €</u>
soit un total de	5 854 856.28 €

Concernant les travaux d'investissement, nous avons toujours veillé à faire la chasse aux subventions de façons à diminuer notre part d'autofinancement et le recours à l'emprunt.

Concernant le fonctionnement, je vous rappelle la baisse de la DGF depuis 2014 c'est pourquoi la prudence s'impose puisque nos recettes « pérennes » de fonctionnement évoluent moins vite que certaines dépenses.

Restons positifs pour servir au mieux notre territoire qui doit affronter l'avenir et faire valoir ses atouts. Et n'oublions pas qu'un territoire sans projet structurant condamne son avenir.

### **Pour 2017 :**

- poursuivre le fonctionnement des services à la population que nous avons développés ces dernières années tout en étant vigilants aux charges de fonctionnement.
- Poursuivre les projets engagés nécessaires à l'aménagement de notre Cœur de Brenne.

## **Affaires économiques**

### **→ Finir la construction d'un atelier relais de 300 m2 aux Noraies,**

Les travaux ont débuté en octobre et la livraison est prévue pour fin avril 2017.

⇒ Il nous reste à déterminer le loyer à appliquer et l'acter par une délibération.

### **→ Projet de construction d'un atelier pour l'entreprise L. Goudeau :**

La demande de Permis de Construire est en cours d'instruction, la consultation sera lancée prochainement. Le Bureau a accepté de lui louer l'atelier qui sera disponible fin avril en attendant la construction de son bâtiment.

### **→ Projet de création d'un multiservice à Paulnay**

Afin d'avancer sur ce dossier, il conviendra d'ouvrir une ligne budgétaire. Une esquisse a été réalisée par le CAUE, l'architecte retenu pour la maîtrise d'œuvre est Vianney deffontaines. Il doit nous remettre un APS prochainement.

Il nous faut maintenant trouver un porteur de projet et rechercher les financements.

### **→ Projet d'agrandissement de la ZA de l'Avis à Martizay.**

La CdC est propriétaire des terrains depuis le 23 décembre 2016.

Une réunion avec le Cabinet Dayot est programmé le 1<sup>er</sup> février pour lancer l'étude préliminaire du projet d'agrandissement afin d'avoir rapidement un chiffrage.

### **→ Point sur le dossier « promotion touristique » :**

La compétence est législativement transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux EPCI. Une solution d'organisation à l'échelle du PNR a été envisagée avec la création d'un office de tourisme intercommunautaire. Pour ce faire, un bureau d'études a été chargé d'étudier ce point sur l'ensemble du territoire du Parc.

Les Communautés de Communes délègueraient la compétence « Promotion touristique dont la création d'office de tourisme » à la nouvelle structure. Chaque office de tourisme existant deviendrait des bureaux d'informations touristiques.

Il reste à définir la forme juridique de cette nouvelle structure, son mode de gestion et de gouvernance et le budget. La question des personnels est également à étudier très précisément.

Un délai de réalisation sur l'année 2017 sera demandé par les CdC à Monsieur le Préfet (dérogation qui semble indispensable pour la bonne mise en place de cette profonde mutation).

Je vous proposerai tout à l'heure, suite à la réunion du comité de pilotage de vendredi dernier de prendre une **délibération** afin de créer une « **entente intercommunale** » entre les 3 cdc. L'entente est un accord entre organes délibérants de collectivités et n'a pas de personnalité morale. Toutes ces décisions doivent être entérinées par l'ensemble des organes délibérants intéressés. Elle sera une instance de concertation, abordant les orientations de la politique touristique du territoire et les modalités de sa mise en œuvre.

3 représentants : JLC + Sébastien Lalange + ?

- **Taxe de séjour 2017** : je vous informe qu'il convient de délibérer avant le 1<sup>er</sup> février 2017. Je vous propose de rester sur le dernier montant appliqué en 2016 (c'est-à-dire avec la prise en compte de la

remise exceptionnelle votée le 26 décembre) soit = 0.65 € ou 0.60 € sur une période de 80 jours (13 juin au 31 août) avec un abattement de 50 %.

→ Avec la nouvelle structure touristique, la taxe sera certainement uniformisée en 2018 pour l'ensemble du territoire.

### **Concernant le volet numérique,**

Les propositions faites pour 2017 :

- Gestion du bâtiment et installation du système d'ouverture 24 /24 de la porte de la Brenne Box
- + communication
- + sauvegarde mairies,
- + bornes interactives
- + reconduction d'une enveloppe pour la mémoire numérique
- + matériel informatique.

## **Logements**

Pas de nouvelle opération d'investissement pour 2017. Reconduction d'une enveloppe pour l'entretien de notre parc de 29 logements.

## **Compétence « affaires scolaires, périscolaires et sport »**

### **LES ECOLES :**

#### **Investissement :**

- Travaux : Pas d'opérations nouvelles
- Pas d'acquisition de mobilier

2017 : pas de travaux d'investissement mais la poursuite de la réflexion et des études préalables pour les 2 réseaux de chaleur à Martizay et Mézières. Seront également prévus les travaux pour l'accessibilité des bâtiments, leur isolation et les réseaux. Une enveloppe budgétaire sera à déterminer pour pouvoir avancer sur ces 2 dossiers.

Les travaux pourront être programmés sur 2018. Il nous faut solliciter toutes les subventions possibles car ils vont coûter chers !

Pour Martizay : il y a eu, vendredi dernier, la restitution du volet 1 de l'étude de faisabilité bois énergie par le BE LARBRE.

Pour Mézières : il reste à analyser les offres arrivées pour retenir un BE pour l'étude hydrogéologique et le forage d'essai. J'ai demandé » des informations complémentaires qui nous permettront de choisir le BE. Le dossier de demande de subvention sera à transmettre à l'ADEME.

#### **Fonctionnement :**

- ⇒ Reconduction des bases pour les fournitures
- 40 euros par élève en classe de maternelle
- 30 euros par élève en classe élémentaire

Auxquels s'ajoutent pour un équipement collectif :

- 900 € pour les écoles dont l'effectif est inférieur à 40 élèves
- 1 400 € pour les écoles dont l'effectif est compris entre 41 et 79 élèves
- 1 800 € pour les écoles dont l'effectif est supérieur à 80 élèves



- ⇒ Reconstitution du montant pour les activités pédagogiques et culturelles (60 € ou 50 € / élève)
  - ⇒ reconstitution de la mise en place des TAP suite à la réforme des rythmes scolaires.
- Le différentiel de l'ordre de 31 000 € reste à supporter par la CdC.

## **PERISCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS**

### FONCTIONNEMENT :

- Reconstitution des accueils périscolaires à AZAY, MARTIZAY et MEZIERES
- Reconstitution des ALSH vacances et mercredis
- reconstitution de l'ALSH été (avec 1 moyenne de 70 enfants par jour)
- maintien des tarifs

Pas d'investissement

### **SPORTS**

Maintien des subventions aux associations (en 2016 = 2 400 €). Les dossiers seront à étudier.

## **- Voirie communautaire**

Reconduire l'enveloppe de 300 000 € pour les travaux d'investissement. Le programme est fait.

RECETTES : FAR (86 622,00 €)

FONCTIONNEMENT : toujours avec notre équipe. Je rappelle que depuis l'an dernier, la CdC perçoit en recette le FCTVA.

Je vous fais part de 2 courriers que nous avons évoqués en Bureau le 19 janvier :

- ❖ Demande de la commune de MIGNE reçue le 15 décembre 2016 relative au classement du chemin rural de Tranchemule dans la voirie communautaire. Une étude chiffrée sera demandée aux services de l'ATD.
- ❖ Voirie : demande de la commune d'AZAY relative à la baisse de l'indemnité forfaitaire par kilomètre pour l'entretien de la voirie communautaire. Lecture du courrier. Ce point doit être étudié en se basant sur la méthode de travail du Département.

## **OM**

Reconstitution du fonctionnement du service.

Pas d'investissement pour 2017 mais il conviendra de se positionner rapidement sur le renouvellement ou non de la benne bi compartimentée si nous souhaitons une livraison pour 2018.

## **Services à la personne**

### **Repas à domicile :**

- Proposition d'élaborer le budget 2017 sur la base de 8 000 repas livrés
- Pas d'augmentation du repas 8 € 70 (délibération)
- Pas d'investissement pour 2017.

**Service ados** : Mise à disposition d'un animateur du service accueil de loisirs pour développer des activités sur certaines petites vacances améliorant ainsi le service.

**Service culturel** : Reconstitution d'une saison culturelle.

**Multi-accueil** : Augmentation du fonctionnement avec la fourniture des couches (1 200 € pour l'année) et repas (+ 10 000 €). En recette retour de la PSU mais qui ne comblera pas la différence. Aucun supplément demandé aux parents.

## **Aménagement du territoire :**

### **SCOT** :

Prévoir pour notre participation au fonctionnement du syndicat la même enveloppe qu'en 2016 :  
18 040 €

**Mission locale** : 5 149 €

### **CONTRAT DE RURALITE** :

Rappel :

Le Préfet incite la Communauté de Communes Cœur de Brenne à déposer rapidement sa candidature pour la mise en place de son contrat de ruralité.

Ces contrats sont une opportunité d'accompagnement de la mise en œuvre d'un projet de territoire.

Ils doivent permettre de coordonner l'ensemble des moyens techniques, humains et financiers pour développer de nouveaux projets autour de 6 volets : accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs-centres, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique et cohésion sociale.

Il convient d'y inscrire également les projets communaux c'est pourquoi nous vous avons écrit dernièrement pour nous faire remonter vos projets pour les prochaines années. Les communes seront co-signataires du contrat qui devra couvrir la période 2017-2020.

Je souhaite vous informer du projet de l'EPHAD de Mézières relatif à la réhabilitation de 6 logements pour personnes âgées dans l'ancien presbytère. Ce projet a été inscrit au contrat local de santé du PNR. Il est également préconisé dans le DOO du SCOT.

Je souhaite que ce projet soit inscrit au contrat de ruralité car la cdc a la compétence logements. Il conviendrait pour se faire d'établir entre l'EPHAD et la cdc un bail emphytéotique. Il faudra étudier ce dossier rapidement pour qu'il se concrétise car il est indispensable pour proposer un service aux personnes âgées.

Un rdv est calé avec le sous-Préfet pour faire le point sur l'éligibilité des dossiers.

## **PERSONNEL :**

Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, **29 personnes** sont en poste à la CDC soit 26.67 équivalent temps plein qui gèrent au quotidien notre collectivité et nos services.

## **IMPOSITION :**

Pour la préparation du budget 2017, le bureau ne s'est pas prononcé sur l'évolution des taux des taxes : il souhaite dans un 1<sup>er</sup> temps d'essayer de boucler le budget sans augmenter les taxes.

Rappel :

### Augmentation des taux en 2015 (TH, TFB, TFNB)

- La taxe d'habitation 11.84 €
- La Taxe sur le Foncier Bâti :4.86 %
- La taxe sur le Foncier non bâti : 15.24%
- Concernant la TEOM : 14.62%.
- CFE : 22.66 %

### Point sur les emprunts

En 2017 : prévoir 4 emprunts suite aux travaux réalisés sur 2016 :

- MSAP
- Véhicule voirie
- la place de Mézières
- bâtiment relais

### **Conclusion :**

Le budget est de plus en plus compliqué à élaborer. La prudence s'impose donc dans un contexte difficile pour nos collectivités et dans la perspective du transfert de nouvelles compétences prévu par la Loi NOTRe qui coutera chères à la cdc :

- GEMAPI en 2018 (délibération pour étude bassin versant)
- Eau et assainissement en 2020

Nous devons faire face à des dépenses supplémentaires (non compensées) que nous n'avions pas il y a quelques années et qui viennent grever notre budget de fonctionnement :

SCOT :	18 040 €
Mission locale :	5 149 €
TAP :	+ de 30 000 €
Rip 36 :	<u>2 858 €</u>
Total :	56 047 €

En parallèle nous connaissons une baisse des dotations.

Aussi, à l'avenir sur quelles ressources les collectivités du bloc communal vont-elles pouvoir compter pour financer leur projet de territoire ?

Face à la situation actuelle et malgré les difficultés, nous devons être unis pour mettre en œuvre nos choix et nos actions qui sont plus que jamais une obligation pour faire face aux enjeux de demain.

En 2017 il nous faut remettre à plat certains éléments financiers et notamment les attributions de compensation. Elles n'ont pas été revues depuis la création de notre CdC, or elles ne correspondent probablement plus à la réalité.

Le vote du budget est programmé le 28 mars 2017.

Jean-Louis Camus,  
Président.